

PRIX DES YEARLINGS

1ère(P/ 3466), — 17/12/2023 12h10, LA MARTINIQUE

PLAT, 1.600 meters, Corde à GAUCHE, Terrain TRES LOURD (5,3)

6.400 (3.200, 1.280, 960, 640, 320)

ARRIVEE OFFICIELLE: 7 Engagés, 2 Supplémentaires, 1 Non-Déclaré-Partant, 6 Partants Définitifs. - PMH -

Temps du 1er : 1.52.71 (Redk : 1.10.44)

A RECLAMER

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **2 ans**, mis à réclamer 5.000, 7.000 ou 9.000. **Poids : 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 7.000 porteront $1\frac{1}{2}$; pour 9.000, 3 k. En outre, tout gagnant portera 2 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

===== > ATTENTION: CONDITIONS MODIFIEES =====

Décisions des commissaires

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop. Le hongre CHASSEUR DE PRIME a couru sans attache-langue comme convenu sur le programme. La pouliche CARIFTA a été achetée à réclamer. A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu l'entraîneur Luana DUPELIN LALUNG, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros, son cheval n'ayant pas été promené selon les délais fixés à l'emplacement désigné pour la présentation au public.

Informations

Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées, à la suite de réclamations, d'appels ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.

Place	Cheval	N°	Père/Mère	Écart au précédent	Propriétaire	Entraîneur	Dép./Pays Ent.	Jockey	Poids prop.	Gain elev.	Prim. prop.	Prim. elev.	Suppl.	Equipement(s)	Écurie.	Taux RCL	Issue	Éleveurs
-------	--------	----	-----------	-----------------------	--------------	------------	-------------------	--------	----------------	---------------	----------------	----------------	--------	---------------	---------	-------------	-------	----------

1	CHASSEUR DE PRIME H.P.S. 2 A.	Par: BROOX et 02 DIONAEA (PANIS)	(Corde:01)	MR WILLY VAITILINGOM	MME L. DUPELIN LALUNG	972	FABIEN LEFEBVRE	59,5 kg (59 kg)	3.200 2.406 728	S	NNN	9.000	O. NEMORIN, L. NEMORIN
2	BEST OR NOTHING H.P.S. 2 A.	Par: ECLAIR DU FADA et ALAMIRA (BALLINGARRY)	2.L (Corde:03)	MR ARNAUD DRAME	MME L. DUPELIN LALUNG	972	MME DELPHINE SANTIAGO	60 kg (61 kg)	1.280 962 291		NNN	9.000	O. NEMORIN
3	CARIFTA F.P.S. 2 A.	Par: BROOX et 06 HANOUKA (OKAWANGO)	9.L (Corde:02)	MR THIERRY HAYOT	S. JOUSSELIN	972	MR ISIDORE BOUAZIZ	56,5 kg (56 kg)	960 721 218		NNL	7.000	Par:MR DOMINIQUE GOMBAUD- SAINTONGE (7.520) O. NEMORIN
4	VOLCANO BOY H.P.S. 2 A.	Par: REPLY et 04 LADY YOU (SIYOUNI)	4.L (Corde:05)	MME YANICE LUCE	MME Y. LUCE	972	GABRIEL BON	58 kg (57,5 kg)	640 481 145		NNL	7.000	S.A.R.L. VETEQUIN
5	LISTAN TIME H.P.S. 2 A.	Par: LISTAN et ARTISTE TIME (ARTISTE ROYAL)	12L (Corde:06)	MR WILLEM MENIALEC	W. MENIALEC	972	FRANCK TORRALBA	58 kg (57,5 kg)	320 240 72		NNL	7.000	D. FRANCISQUE
6	MISS MAX F.P.S. 2 A.	Par: BROOX et 03 VA (CARLOTAMIX)	1.L (Corde:04)	MR MAX BARBA	M. BARBA	972	MATTHIAS LAURON	58 kg (57,5 kg)		S	NNN	9.000	M. BARBA